

Et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise ?

2^{ème}
opération



Engagez-vous dans la gestion différenciée et raisonnée de vos espaces végétalisés



Suite au premier appel à candidature lancé par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, deux entreprises ont signé la charte zéro pesticide au printemps 2018. Elles bénéficient depuis d'un accompagnement pour renforcer leur potentiel biodiversité. Souvent perçues comme incompatibles, les zones industrielles, artisanales ou commerciales recèlent pourtant de véritables atouts pour le patrimoine naturel. C'est pourquoi, le Pays souhaite poursuivre ce travail avec les entreprises en lançant un second appel à candidature.

Pourquoi s'intéresser à la biodiversité dans mon entreprise ?

- ✿ Je consomme les biens et services fournis par la biodiversité (eau, bois, oxygène).
- ✿ Je suis responsable des impacts engendrés par mes activités sur le milieu.
- ✿ Je suis concerné par les évolutions climatiques et environnementales.
- ✿ J'ai un rôle à jouer dans la préservation du capital naturel.



Que va apporter cet accompagnement pour mon entreprise ?

- ✿ Une optimisation des coûts de gestion et d'entretien de mes espaces végétalisés ou en friche.
- ✿ Une meilleure connaissance et prise en compte des espèces végétales et animales.
- ✿ Une autre qualité de travail dans et autour du site grâce à la diversité écologique et paysagère.
- ✿ Une nouvelle image à valoriser auprès de mes collaborateurs, de mes fournisseurs, de mes clients.
- ✿ Un défi pour mon entreprise et le personnel, créateur de lien et de cohésion sociale.



Élagage des haies côté route et taille plus douce côté prairie afin de préserver un habitat pour la faune.

Kernes servant d'abri et de perchoir pour la petite faune.



*Création
d'une toiture
végétalisée.*

*Création d'une mare pour
faciliter l'écoulement et
l'infiltration des eaux de
pluie.*



Quels sont les objectifs de cet accompagnement ?

- ☀ Réduire l'impact des pratiques sur la biodiversité.
- ☀ Tendre vers l'arrêt total des produits phytosanitaires.
- ☀ Adopter une gestion écologique favorable aux espèces.
- ☀ Créer ou restaurer des axes de circulation pour les espèces.

Les étapes clés de l'accompagnement :

1. Recueil de vos pratiques et inventaires naturalistes.
2. Hiérarchisation des espaces à gérer selon l'intensité d'entretien .
3. Proposition d'actions de gestion et d'entretien.
4. Appui dans la réalisation des aménagements.
5. Promotion de la démarche auprès des salariés et des clients.
6. Organisation d'animations pour mettre en valeur les actions et impliquer le personnel
7. Suivi des aménagements, des résultats sur le milieu.
8. Bilan de l'accompagnement et retour d'expérience.

*Les arbres ont toute leur place
au sein des zones d'activité.
Planter des haies champêtres
et locales le long des clôtures
permet de végétaliser ces
éléments fragmentants et de
renforcer l'attrait paysager et
écologique.*



Aménager des zones de refuge favorisant l'accueil de petits animaux comme des hôtels à insectes



Vos interlocuteurs

Pays Castelroussin Val de l'Indre qui porte le projet.

Les intervenants pour l'assistance technique : Indre Nature, association de protection de la nature et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne Berry.

Coût de l'assistance technique

0€

Afin d'encourager les entreprises à s'engager dans cette démarche, le financement des prestations techniques est assuré par la Région Centre Val de Loire et le programme européen LEADER, pour la deuxième année consécutive.



Pays Castelroussin Val de l'Indre
38 Place Voltaire
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 07 74 59



Élodie Joliveau - Courriel : environnement@payscastelroussin.fr
www.payscastelroussin.fr

